



Aux contribuables de la
susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT


Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la session ordinaire du 07 mars 2016 un règlement portant le numéro 2016-111.

Ce règlement 2016-111 modifie l'article 2.16f (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatifs aux animaux.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2016-111 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 08 mars 2016.


Robert Leclerc, GMA
Directeur général et
Secrétaire-trésorier